

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du cégep Édouard-Montpetit  
tenue le 16 avril 2019 à 13 h 30, à la salle F-028 du campus de Longueuil.**

---

**Sont présents :**

Sébastien Bage, coordonnateur du programme Arts, lettres et communications  
Rachel Belzile, directrice adjointe des études – Service des programmes  
Vanessa Blais, vice-présidente aux affaires pédagogiques – Syndicat des professeures et professeurs du CEM  
Julie Boudreau, coordonnatrice du programme Soins infirmiers  
Nicolas Chalifour, enseignant du Département de littérature et de français  
Nancy Chaput, conseillère pédagogique au Service des programmes  
Martin Choquette, coordonnateur du Département d'éducation physique  
Vincent Grondin, coordonnateur du Département de philosophie  
Annie Houle, directrice adjointe des études – Service de l'organisation scolaire  
Nicholas Laurin, coordonnateur du Département d'avionique  
Sylvain Légaré, coordonnateur du programme Techniques d'orthèses visuelles  
Lise Maisonneuve, directrice adjointe des études – Service des programmes  
Louis-Philippe Ménard, secrétaire de la CÉ et coordonnateur du programme Sciences de la nature  
Josée Mercier, présidente de la CÉ et directrice des études  
Brigitte Pelletier, technicienne en administration – Service de l'organisation scolaire  
Dominic Proulx, coordonnateur du Département d'informatique  
Julie Tougas-Ouellette, conseillère d'orientation  
Maxime Vallée-Girard, étudiant en Sciences humaines – profil monde

**Sont absents :**

France Bélanger, coordonnatrice du programme Techniques de denturologie  
Alexanne Léveillée, étudiante en Techniques d'orthèses visuelles, profil optique-optométrie  
Christiane Mignault, coordonnatrice du programme Sciences humaines  
Emmanuelle Roy, directrice adjointe des études – Service des programmes

**Sont invités :**

Pascale Bernier, gestionnaire administrative au Service de la mobilité et des activités internationales  
André Bouchard, gestionnaire administratif à la Direction des affaires étudiantes et communautaires  
Catherine Brodeur, coordonnatrice au Service de la mobilité et des activités internationales  
Maya De Cardenas, technicienne en environnement à la Direction des affaires étudiantes et communautaires  
Jasmin Roy, directeur des affaires étudiantes et communautaires

La présidente, M<sup>me</sup> Josée Mercier, préside l'assemblée. M<sup>me</sup> Jacinthe Noreau agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019
  - 2.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019
  - 2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019
3. Appel de candidatures pour le poste de secrétaire de la Commission des études pour l'année 2019-2020
  4. Mise à jour de la Politique relative à l'environnement dans une perspective de développement durable : présentation et adoption sous réserve d'un dépôt au Comité des orientations pédagogiques (COP)
5. Présentations
  - 5.1. Bilan des plaintes étudiantes 2017-2018
  - 5.2. Tableau des mécanismes sur l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
  - 5.3. Projets de mobilité étudiante déposés pour 2019-2020
  - 5.4. Bilan des cours complémentaires et de la matrice cours-programme
6. Information
  - 6.1. État des travaux de la consultation sur les cours complémentaires
  - 6.2. État des travaux sur la révision des programmes de Sciences de la nature et de Sciences humaines
  - 6.3. État des lieux du Centre d'études collégiales (CEC) à St-Constant
  - 6.4. Dépôt du calendrier scolaire modifié en date du 18 mars 2019
  - 6.5. Dépôt de la version abrégée du plan de réussite adopté au CA du 27 mars 2019
7. Levée de l'assemblée

**M. Vincent Grondin, appuyé par M. Nicolas Chalifour, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019

### 2.1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019

**Mme Julie Boudreau, appuyée par Mme Julie Tougas-Ouellette, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des études du 5 mars 2019, tel que déposé.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 2.2. Suites au procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2019

- **Page 3, point 3 Renouvellement du mandat du DG :** Il est confirmé que les nouvelles dates de dépôt des avis concernant le renouvellement de mandat du directeur général ont été adoptées au conseil d'administration du 27 mars dernier, soit le 10 mai pour le dépôt des avis des instances et le 20 mai pour l'avis de la Commission des études. La CÉ extraordinaire sur ce sujet aura lieu le 13 mai prochain suite aux changements engendrés par le nouveau calendrier.
- **Page 4, point 4 AEC Contrôle de la qualité en aéronautique :** La nouvelle AEC *Contrôle de la qualité en aéronautique* a été adoptée au conseil d'administration du 27 mars 2019, incluant une motion de félicitations pour tout le travail réalisé dans l'élaboration de ce programme.

- **Page 5, point 6 Révision du Cadre de référence pour la réussite éducative des étudiants et des étudiantes :**  
Il est rappelé que les avis concernant le cadre peuvent être déposés jusqu'au 18 avril 2019. Le Comité des orientations pédagogiques (COP) aura lieu le 30 avril 2019, pour dépôt des recommandations à la Commission des études du 14 mai 2019.

### 3. Appel de candidatures pour le poste de secrétaire de la Commission des études pour l'année 2019-2020

Mme Josée Mercier annonce l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire de la Commission des études aux enseignants qui seront membres de la Commission des études en 2019-2020.

### 4. Mise à jour de la *Politique relative à l'environnement dans une perspective de développement durable* : présentation et adoption sous réserve d'un dépôt au Comité des orientations pédagogiques (COP)

MM. André Bouchard et Jasmin Roy, respectivement gestionnaire administratif et directeur à la Direction des affaires étudiantes et communautaires, ainsi que Mme Maya de Cardenas, technicienne en loisirs, se joignent à la Commission des études. Le processus de révision de la *Politique de développement durable* est expliqué. Le travail du comité de révision a eu lieu durant l'automne 2018, pour ensuite faire place aux consultations usuelles des instances et de la communauté à l'hiver 2019. Il est confirmé que la version actuelle contient des modifications en lien avec les consultations, tel que présenté dans le tableau déposé. L'adoption en Commission des études est prévue en mai, pour adoption au conseil d'administration du mois de juin.

M. Bouchard rappelle que depuis l'adoption de l'ancienne politique en 2006, un état de conscience mondial a changé la vision de la communauté sur l'environnement. En effet, le comité de révision tenait à donner encore plus de responsabilités au Cégep quant au développement durable. Il est confirmé que les associations étudiantes des deux campus appuient la Politique, de même que le Syndicat du personnel de soutien. Le document est consulté section par section.

Quant aux principes directeurs, ceux-ci s'inspirent de ce qui est prescrit dans la loi. Seuls les principes applicables à notre institution ont été conservés. De plus, il est précisé que le Comité vert a doublé d'effectif.

L'assemblée émet ses commentaires, notamment sur l'absence de plusieurs recommandations des enseignants dans la version actuelle de la Politique. À ce sujet, il est expliqué que lesdites recommandations concernaient davantage le plan d'action que la vision d'une politique. Ainsi, un tableau peut être produit pour démontrer les recommandations qui seront intégrées à la première année du plan d'action du Comité vert.

Il est décidé de déposer la Politique au COP pour une analyse en profondeur des éléments modifiés dans la version actuelle de la Politique. Il est confirmé que le COP se rencontrera le 23 avril prochain.

**M. Vincent Grondin, appuyé par M. Nicolas Chalifour, propose déposer au Comité des orientations pédagogiques la *Politique de développement durable* afin d'émettre des recommandations à la prochaine Commission des études.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 5. Présentations

#### 5.1. Bilan des plaintes étudiantes 2017-2018

La présidente de l'assemblée explique que le Bilan des plaintes étudiantes 2017-2018 n'a pu être présenté à la première Commission des études, tel que cela se fait habituellement, puisqu'il contenait des imprécisions et que le gabarit du bilan était en réécriture (adopté à la CÉ du 5 mars dernier). Toutefois, en raison du changement de la personne responsable des plaintes étudiantes, il n'a pas été possible de réécrire le bilan selon le nouveau modèle.

M. Jasmin Roy présente les données du bilan et confirme qu'à la fin de l'année, l'ensemble des dossiers étaient clos. Le processus d'accueil des plaintes est précisé : les demandes de révision de notes ou les plaintes de harcèlement sont

redirigées aux directions en charge de ces processus (Direction des études et ressources humaines). Seules les plaintes en lien avec la relation pédagogique sont conservées dans le processus en question, qui en est à sa quatrième année de mise en action. En 2017-2018, le comité-avisé n'a pas été sollicité, nonobstant la rencontre annuelle informative de début d'année.

L'assemblée questionne les chiffres présentés selon les différentes catégories inscrites dans le bilan. Il semble difficile de catégoriser tous les cas de figure, en raison de certaines situations parfois plus complexes. Toutefois, le gabarit nouvellement adopté et le fichier Excel de compilation des données permettront de comptabiliser plus facilement les données reliées aux plaintes.

## **5.2. Tableau des mécanismes sur l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA)**

Mme Josée Mercier précise qu'il y a eu une modification dans l'échéancier de l'autoévaluation de l'application de la PIEA. En fait, avant de préparer un devis d'autoévaluation, il a été décidé de faire un état des lieux, d'où l'élaboration du tableau déposé et entériné en Régie pédagogique. À partir de ce tableau, il sera possible d'évaluer ce qui se fait déjà et les moyens qui sont déjà mis en place pour valider l'application de la PIEA. Ainsi, le devis sera préparé en 2019-2020 et déposé en Commission des études. Les éléments qui ne sont pas évalués en ce moment, comme le suivi sur les épreuves terminales de cours (section 7), seront ajoutés dans le devis dans le cadre de l'autoévaluation. Il est rappelé que le rapport d'autoévaluation doit être complété cinq ans après le début de l'application de la Politique, soit en 2021.

Une discussion sur le gabarit des plans de cours s'ensuit, notamment sur les informations à inscrire dans le plan de cours, et sur le format de la grille de conformité. Il existe une différence entre ce qui est utile pour l'administration et ce qui est utile pour les étudiants. Des améliorations seront apportées à la grille de conformité dans la prochaine année. D'ailleurs, les travaux d'autoévaluation permettront de réfléchir à ces aspects. Il est aussi demandé de faire attention au rôle administratif du conseiller pédagogique dans l'évaluation de la PIEA pour que les bonnes relations avec les professeurs soient maintenues.

## **5.3. Projets de mobilité étudiante déposés pour 2019-2020**

Mmes Pascale Bernier et Catherine Brodeur se joignent à la Commission des études. Le tableau des projets 2019-2020 approuvés en Régie pédagogique est présenté et les différents types de séjours sont expliqués. Cette année, le projet de séjour d'étude en Gaspésie est très populaire, une sélection des candidatures devra être effectuée. Pour la première fois, le stage du programme d'hygiène dentaire sera crédité. Il est expliqué que les décisions sur le dégrèvement alloué à l'enseignant sont prises en fonction du niveau de supervision des étudiants (ex. : suivis auprès des employeurs lors des stages).

## **5.4. Bilan des cours complémentaires et de la matrice cours-programme**

Mme Annie Houle présente le document du bilan des cours complémentaires. Il est expliqué que les décisions de distribution des tâches sont prises en fonction des inscriptions de l'année précédente, puisque les choix de cours ne sont pas terminés au moment de la répartition des tâches.

Pour une deuxième année, la matrice cours-programme est présentée. Ce tableau permet de rendre compte des « étudiants potentiels » selon la nature du cours. Il est expliqué que dorénavant la proposition de choix de cours sera faite en fonction du contenu du cours plutôt que selon le sigle du cours, cette démarche se fait manuellement et permet d'offrir une meilleure variété de choix de cours complémentaires. À cet effet, des vérifications sur le contenu des cours sont faites auprès des départements.

Il est expliqué que le choix des cours qui sont offerts à l'ÉNA est tributaire de la décision du département à donner le cours sur ce campus. Toutefois, comme le potentiel d'inscription est d'environ 100 par session, plusieurs départements décident de ne pas offrir le cours sur ce campus puisque les probabilités d'ouverture de groupes sont faibles.

## 6. Information

### 6.1. État des travaux de la consultation sur les cours complémentaires

Mme Lise Maisonneuve annonce que le sondage sur les cours complémentaires est maintenant complété. Il est rappelé que cette consultation vise à parfaire l'offre de cours complémentaire au goût des étudiants et des étudiantes. Environ 1400 réponses ont été recueillies, et une dizaine de candidatures ont été retenues pour des discussions de groupe qui se tiendront la semaine du 22 avril 2019. Le rapport final de cette consultation sera déposé à la Commission des études en 2019-2020.

### 6.2. État des travaux sur la révision des programmes de Sciences de la nature et de Sciences humaines

Mme Josée Mercier annonce qu'en raison du moratoire des directions des études sur la consultation sur le projet de nouveau programme de Sciences de la nature, un comité d'experts composé de représentants d'universités et de cégeps a été formé, et ce, afin d'effectuer une nouvelle consultation auprès des institutions. Le programme de Sciences de la nature du Cégep a déposé et présenté un avis auprès du comité. À la suite des consultations, un rapport sera envoyé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et un retour du Ministère est prévu à l'automne.

La présidente de l'assemblée dépose une motion de félicitations à M. Louis-Philippe Ménard, coordonnateur du programme Sciences de la nature, et au personnel du Service des programmes, pour la présentation de l'avis au comité d'experts.

Quant au nouveau programme de Sciences humaines, celui-ci sera présenté aux directions des études du réseau le 2 mai prochain, et aux enseignants le 3 mai. L'échéancier et les démarches de consultation seront présentés lors de ces rencontres.

### 6.3. État des lieux du Centre d'études collégiales (CEC) à Saint-Constant

Mme Josée Mercier annonce qu'au Centre d'études collégiales de Saint-Constant, pour le programme de Sciences humaines, il y a eu un nombre de demandes d'admission au premier tour suffisant pour l'ouverture d'un groupe, au lieu de deux qui étaient projetés. Il semble que cette année, il n'y ait pas eu d'effet négatif majeur sur les demandes d'admission du Cégep pour ce programme, car celles-ci ont augmenté légèrement. Toutefois, l'entente avec le CEC, le Cégep André-Laurendeau et Édouard-Montpetit n'est pas encore signée, puisque certains détails restent à confirmer.

### 6.4. Dépôt du calendrier scolaire modifié en date du 18 mars 2019

Mme Josée Mercier soumet le calendrier scolaire révisé le 18 mars dernier pour le campus de Longueuil, à la suite des journées de grève étudiante des 8 et 15 mars 2019. Dans ce nouveau calendrier, la journée JE du 20 mai est devenue une journée du vendredi. Il est confirmé que les réflexions sont entamées au sein de la direction sur la révision des balises d'élaboration du calendrier scolaire.

### 6.5. Dépôt de la version abrégée du plan de réussite adopté au CA du 27 mars 2019

Mme Josée Mercier précise que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) l'a contactée concernant l'obligation réglementaire d'élaborer un abrégé du plan de réussite pour distribution à la communauté. En raison des délais serrés et des dates d'assemblée de la CÉ et du CA, ce document a été déposé exceptionnellement au CA avant le dépôt en Commission des études. Concernant le contenu du document, il est confirmé que les informations inscrites dans le tableau consistent en une réécriture du plan de réussite inclus au *Plan stratégique 2018-2023* dans un niveau de langage plus standard, afin de rendre les informations accessibles à la communauté. La prochaine étape consiste à la diffusion de ce document; les différentes options sont présentement étudiées à cet effet.

## 7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (15 h 58).

---



Louis-Philippe Ménard  
Secrétaire de la Commission



Jacinthe Noreau  
Secrétaire de l'assemblée